

DEMANDE D'OCTROI DE LA PRIME D'EMBAUCHE - CP 226

Application cct du 8 janvier 2024 relative à un régime de primes d'embauche

*Afin d'être recevable la présente demande doit parvenir au Fonds Social **dans les 12 mois** à compter de la date d'entrée en vigueur du contrat de travail de l'employé mentionné dans la case B ci-après.*

A. ENTREPRISE QUI SOLLICITE L'OCTROI DE LA PRIME D'EMBAUCHE

Nom:

Adresse:
.....

N° de TVA:

N° ONSS:

Personne à contacter:

Fonction:

N° de téléphone:

Courriel:

Commission Paritaire compétente:

B. DONNÉES CONCERNANT L'EMPLOYÉ ENGAGÉ

Nom et prénom:

Adresse:

.....

Date de naissance:

C. DONNÉES CONCERNANT LE DERNIER EMPLOYEUR

Nom et prénom:

Adresse:

.....

N° ONSS:

Commission Paritaire compétente:

Date d'entrée en service de l'employé chez le dernier employeur:

Date de sortie de l'employé chez cet employeur:

L'employé a-t-il été licencié par l'employeur précédent? OUI / NON

D. DONNÉES CONCERNANT LE CONTRAT DE TRAVAIL DE L'EMPLOYÉ ENGAGÉ

Statut professionnel: employé / ouvrier

Régime de travail: temps plein / temps partiel

Nombre normal des heures de travail par semaine de l'employé:

Nombre normal des heures de travail par semaine en cas d'occupation à temps plein dans l'entreprise:

Nature du contrat de travail: durée indéterminée - durée déterminée - contrat de remplacement - autre

Date d'entrée en vigueur du contrat:

Durée de la période d'essai contractuelle:

L'employé a-t-il été engagé dans le cadre d'une fusion, concentration, redémarrage après faillite, reprise d'une entreprise ou d'un transfert d'employés au sein d'entreprises appartenant au même groupe, au sens large ? OUI / NON

E. DEMANDE D'OCTROI DE LA PRIME

Le (la) soussigné(e),

sollicite l'octroi de la prime d'embauche prévue dans la cct du 8 janvier 2024 relative à un régime de primes d'embauche, conclue au sein de la CP 226.

Le (la) soussigné(e) confirme sur l'honneur que la présente demande a été remplie d'une façon honnête et complète.

Date:

Signature:

REMARQUE IMPORTANTE

La prime d'embauche CP 226 sera payée seulement lorsque toutes les conditions d'octroi sont remplies et à la condition que l'employé est toujours en service 3 mois après la fin de la période d'essai ou, à défaut, 6 mois après la date de l'entrée en service.

Après écoulement de la période précitée, l'employeur doit remplir la "Déclaration sur l'honneur" ci-jointe.

Cette déclaration doit être signée par l'employeur ET par l'employé pour qui la prime d'embauche a été demandée; ensuite la déclaration doit être transmise au Fonds Social.
